

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 octobre 2022.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s)** : MME THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), M. VITALIEN Anthony (pouvoir à Jean CROCHET), MMES DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 21/10/2022  
Et publication ou notification le :  
21/10/2022

A été nommée secrétaire : Mme Nadège BOUTET

### 2022\_10\_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n° 2022\_07\_01 en date du 25 juillet 2022 acceptant l'avenant suivant :

**Lot n° 4 Charpente** : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT**

Et autorisant Monsieur le Maire à le signer

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un second avenant.

**Lot n° 4 Charpente** : Avenant n° 2 : moins-value d'un montant de 2 397,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une structure métallique – support d'écran et la suppression article 04.6.7 du DPGF fourniture et pose faux solivage.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_07\_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : moins-value de 2 397,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT**

.../...

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

**Accepte** l'avenant suivant :

**Lot n° 4 Charpente** : Avenant n° 2 : moins-value d'un montant de 2 397,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une structure métallique – support d'écran et la suppression article 04.6.7 du DPGF fourniture et pose faux solivage.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n°2022\_07\_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : moins-value de 2 397,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

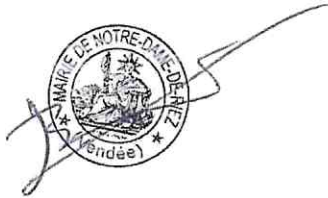
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/10/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Nadège BOUTET